



Le 25 août 2011

Voici la nouvelle consigne* de soutien d'étiage du Lot domanial envoyées à EDF, ce matin, par l'Entente Lot. Celle-ci prendra effet à parti de lundi prochain 8h, et durant une semaine, sauf en cas de consigne modificatrice.

Vous retrouverez quelques informations synthétiques sur les débits du Lot, la consigne, ainsi que l'état des grandes retenues hydroélectriques d'où provient le soutien d'étiage, dans les fichiers ci-joint.

Suivez l'hydrologie des rivières du bassin du Lot sur : <http://cartodebits.valleedulot.com>, et davantage d'infos sur l'étiage sur : <http://www.valleedulot.com>

** Cette consigne correspond au débit instantané en deçà duquel EDF ne peut descendre à l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (confluence Lot et Truyère), conformément à la convention de soutien d'étiage en service depuis 1989 (modifiée en 1995).*

Cette convention permet de réalimenter le Lot domanial au-delà du débit minimal imposé aux concessions hydroélectriques sur la Truyère et le Lot amont. Rappelons que le débit minimal imposé aux concessions pour cette confluence (Entraygues-sur-Truyère) est actuellement de 6 m³/s. La convention permet une réalimentation du 1er juillet au 30 septembre (voire 31 octobre si disponibilité). Ce soutien des étiages se fait dans le but d'assurer le multi-usage de l'eau (AEP, irrigation, navigation & loisirs nautiques, etc.) et favoriser la vie aquatique sur le Lot domanial jusqu'à la confluence avec la Garonne.

Cette consigne est indépendante des éventuelles variations de débit qui peuvent se produire entre l'aval d'Entraygues-sur-Truyère (lieu de cette réalimentation) et la confluence avec la Garonne, (après Aiguillon).

Constats et commentaires :

Les orages de la veille ont très temporairement amortis une situation d'étiage sévère sur l'ensemble du bassin du Lot. Ce sont désormais quatre débit de crise qui sont franchis, auquel il faut ajouter 7 points dont le débit d'objectif d'étiage n'est plus atteint. Et ceci sans pouvoir connaître la situation sur certaines stations lozériennes.

Le calcul du débit naturel reconstitué* à l'aval d'Entraygues (12) illustre bien la situation hydrologique qui s'intensifie. Ce débit reconstitué serait inférieur au DOE d'Entraygues (6,8 m³/s pour hier mercredi, pour un DOE à 9 m³/s et une réalimentation à 12 m³/s). Des pluies, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au début du weekend, devraient temporiser la situation, sans toutefois changer la tendance.

La réalimentation du Lot permet de tenir les DOE le long du Lot domanial (Entraygues, Cahors, Aiguillon), malgré les prélèvements constatés tout au long des 3 départements.

Compte tenu de la situation décrite, il n'y a pas de grand changement sur les retenues hydroélectriques amont, d'où provient le soutien d'étiage. Le déstockage vient très largement de la branche Lot (Castelnau), afin de limiter au maximum la sollicitation des autres retenues où les cotes touristiques n'ont pu être tenues cette année (Grandval, Sarrans et Maury). Le cœur de la saison touristique touche à sa fin avec l'arrivée de septembre.



Cours d'eau inférieurs au débit de crise (DCR) :

- Lot à Balsiège (48)
- Truyère à Serverette (48)
- Vert à Labastide-du-Vert (46)
- Lède à Casseneuil (47)

Cours d'eau inférieurs au débit d'objectif d'étiage (DOE) :

- Colagne à Monastier (48)
- Dourdou à Conques (12)
- Riou mort à Viviez (12) [bien que passé très temporairement au-dessus du DOE suite l'orage du 24/08]
- Rance à Maurs (15)
- Célé à Figeac (46)
- Célé à Orniac (46)
- Thèze à Boussac (46)

* *Le débit naturel reconstitué est un calcul qui permet d'estimer ce que serait le débit naturel de la rivière, c'est-à-dire en l'absence de barrage et d'une réalimentation.*

- DOE : Débit d'Objectif d'Etiage : Débit minimum pour lequel on estime que le milieu aquatique et les usages sont maintenus dans des conditions acceptables.

- DCR : Débit de CRise : Débit seuil en dessous duquel sont mises en péril la plupart des usages (notamment Alimentation en Eau Potable) et la survie des espèces présentes dans la rivière.



Bulletin d'information de l'Entente Lot du 25/08/11 :



Débits moyens journaliers et consignes de soutien d'étiage du Lot :

	Date du jour										Débit nouvelle consigne								
	18-août	19-août	20-août	21-août	22-août	23-août	24-août	25/8	26/8	27/8	28/8	29/8	30/8	31/8	1/9	2/9	3/9	4/9	5/9
Consigne EntenteLot à Entraygues-aval (12)	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	9,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Entraygues-aval (12)	10,7	11,3	12,1	12,0	12,1	12,1	12,4												
Cahors-Lacombe (46)	15,1	14,8	14,1	15,3	15,4	15,3	16,4												
Aiguillon (47)	14,5	14,8	12,6	10,8	11,1	13,7	12,2												

Source : DREAL Midi-Pyrénées

Cotes des retenues :

RETENUE	DATE	COTE (en mNGF)	Par rapport à la cote touristique (en m)	Bilan des 7 derniers jours (en m)	Bilan des 30 derniers jours (en m)
Castelnau	25-août	411,31	+0,81	-1,04	-1,82
Grandval	25-août	725,01	-0,99	-0,19	-0,44
Sairans	25-août	622,38	-7,62	+0,14	+1,21
Maury	25-août	580,15	-3,35	+0,02	+1,08

Source : EDF



Entente Interdépartementale du Bassin du Lot (EPTB Lot)
297, rue Saint-Céky 46000 Cahors
www.valleedulot.com



25/08/2011

Entente Interdépartementale du Bassin du Lot

SOUTIEN DES ETIAGES DU LOT - 2011

CONSIGNE DE DEBIT A ENTRAYGUES (aval de la confluence Lot-Truyère)

Bulletin n° **10**

La consigne de débit instantané minimal à Entraygues aval est fixée

à **12** m³/s

(**DOUZE** mètres/cubes par seconde) à compter du :

LUNDI 29 AOÛT 2011, 8 heures

Cette consigne "débit" est valable
jusqu'au **LUNDI 5 SEPTEMBRE** 8 h.
(sauf en cas de Consigne modificatrice)

Christophe ORTH
Chargé du soutien des étiages
c.orth@valleedulot.com / 06.30.05.69.84

Consigne transmise à E.D.F. :

- | | |
|---------------------------|--------------------|
| ➢ CPO Lyon | Fax 04 78 94 54 50 |
| ➢ G. E. H. Lot-Truyère | Fax 04 71 46 82 90 |
| ➢ Groupement Vallée d'Olt | Fax 05 65 51 11 90 |
| ➢ U.P. Centre | Fax 05 55 38 78 38 |

Consigne transmise pour information, par email, à :

- ASSO. AMENAG. VALLEE DU LOT
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
- AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE – Antenne de RODEZ
- DREAL MIDI-PYRENEES
- DREAL AQUITAINE
- MISE / DDT 12
- MISE / DDT 46
- MISE / DDT 47
- CONSEIL GENERAL 12
- CONSEIL GENERAL 46
- CONSEIL GENERAL 47
- CH. AGRICULTURE et UASA 46
- CH. AGRICULTURE 47
- S.D. COLLECTIV. IRRIG. 47
- FEDERATIONS DE PECHE 12, 46, 47
- BATELLERIE
- PRODUCTEURS D'HYDROELECTRICITE
- EPTB GARONNE